

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 28 août 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, FRANQUELIN Jean-Philippe

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

M FRANQUELIN Jean-Philippe donne pouvoir à M FRANQUELIN Florentin

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

708- Modification de la délibération fixant les loyers des locaux du Gué du matin (périodicité)

M le maire rappelle au conseil que par une délibération du 24/10/2024, le conseil a fixé le montant des loyers des locaux du GUE DU MATIN, en indiquant un paiement trimestriel (pour moins de factures à émettre)

M le maire propose au conseil de permettre aux locataires de choisir entre un paiement trimestriel ou mensuel :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier la délibération du 24/10/2024 par la disposition suivante :

« Fixe le montant des loyers des locaux de stockage la somme de 2 € le m² hors charges et frais de gestion (1,50 € le m²) et remboursement de la taxe foncière, soit les loyers trimestriels ou mensuels, selon le choix du locataire, payables terme à échoir »

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

**Le maire,
LIONS Gilles**

**La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre**

Transmis en préfecture le

Certifié exécutoire le